

MAIRIE DE MARINGES

Tél. 04 77 94 42 21

mairie-maringes@bbox.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2017

PRÉSENTS : M. DUMONT François, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. BOUQUET Jean-Pierre, Mme CHALANDON Nicole, M. SANDIER Bertrand, M SEON Eric, M. TOINON Daniel, Mme VERNE Georgette, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène. M. GARNIER Philippe, Mme PELLETIER Catherine

EXCUSE ET REPRESENTE : M. BLANCHON Pierre-François (pouvoir à M. TOINON Daniel).

SECRETAIRE : Mme PELLETIER Catherine.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire accueille l'ensemble des bénévoles qui œuvre chaque année au bon déroulement de la « Randonnée des Blés » organisée par l'école et la MJC. Il remercie les organisateurs pour leurs dévouements qui font de cette journée un véritable succès et permettent aux nombreux participants de parcourir nos beaux sentiers et découvrir notre beau village.

Cette manifestation participe à la cohésion de notre village puisqu'elle rassemble une centaine de bénévoles.

Monsieur le Maire propose aux bénévoles de dresser un état de nos chemins en indiquant les chemins à valoriser et ceux à abandonner de manière à élaborer une carte de nos sentiers qui permettrait aux nouveaux arrivants de découvrir notre patrimoine paysager.

AJOUT POINT A L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose d'adjoindre les points suivants à l'ordre du jour :

- Création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1ere classe à temps complet et suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2eme classe (35h hebdo)

- Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ere classe (35h hebdo) et d'un emploi d'agent de maitrise (35h hebdo) et suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2eme classe (35h hebdo).

Monsieur le Maire propose de les soumettre au Conseil du jour. Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité des membres présents ces ajouts à l'ordre du jour.

1. **DELIBERATIONS**

1.1 CREATION D'UN EMPLOI ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (35H HEBDO)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il expose que la commune dispose d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet créé par arrêté portant reclassement du 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

- La suppression de l'emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe au 31/12/2017
- La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 08 février 2017.

Il précise que la Commission Administrative Paritaire a donné un avis favorable lors de sa séance du 14 juin 2017 et que le Comité Technique Paritaire a été saisi le 24 mai dernier de cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

SUPPRIME le poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet au 31 décembre 2017,

CREE un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet 35h hebdomadaires, au 08 février 2017 (sous réserve de l'avis favorable du comité technique),

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

1.2 CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE (35H HEBDO) ET D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE (35H HEBDO) ET SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (35H HEBDO).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il expose que la commune dispose d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet créé par délibération du 17 février 2014.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

- La suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à compter du 31/12/2017.
- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1er janvier 2017.
- La création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 01 juillet 2017.

Il précise que la Commission Administrative Paritaire a donné un avis favorable lors de sa séance du 14 juin 2017 et que le Comité Technique Paritaire a été saisi le 24 mai dernier de cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

SUPPRIME le poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet au 31 décembre 2017,

CREE un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet 35h hebdomadaire au 1er janvier 2017 (sous réserve de l'avis favorable du comité technique).

CREE un poste d'agent de maîtrise à temps complet 35h hebdomadaire au 1er juillet 2017 (sous réserve de l'avis favorable du comité technique)..

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

1.3 REHABILITATION MAIRIE : EMPRUNT CREDIT AGRICOLE LOIRE- HAUTE LOIRE – LIGNE DE TRESORERIE OU PRET RELAIS

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les travaux de la future mairie, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total d'environ 250 000 €.

Il indique, également, que pendant les travaux, la commune aura un besoin ponctuel de trésorerie en raison de l'attente des subventions (DETR et COCA) et du remboursement de TVA. C'est pourquoi, il propose, de plus, de recourir à un prêt relais d'un montant de 100 000 € sur 2 ans.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces annexées établis par CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE, et après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de prêt, établi par Crédit Agricole Loire Haute Loire, aux conditions suivantes :

Prêt à taux fixe

Montant emprunté : 250 000 €

Durée : 20 ans

Echéances trimestrielles constantes : 3 657.81 €

Taux : 1.60%

Frais de dossier : 250€

Coût total : 292 625.13€

Il est précisé que la mise à disposition des fonds, en totalité ou partiellement, pourra être effectuée en plusieurs fois, avant 15 mois à partir de la date d'émission de l'offre de prêt.

ACCEPTE la proposition de prêt à court terme ou prêt relais, établi par Crédit Agricole Loire Haute Loire, aux conditions suivantes :

Prêt à taux fixe

Montant emprunté : 100 000 €

Durée : 24 mois

Taux : 0.48%

Frais de dossier : 100 €

Il est précisé qu'il sera possible de faire des remboursements anticipés sans frais.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces se rapportant à ces décisions.

1.4 ACQUISITION MAISON FORESTIER : EMPRUNT CREDIT AGRICOLE LOIRE- HAUTE LOIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2017/06.06 du 01 juin 2017 autorisant Monsieur le Maire à faire une offre d'achat hors frais notariaux de 110 000 € à France Domaine pour l'achat d'une maison située au bourg de Maringes.

Afin de couvrir l'offre faite à France Domaine, Monsieur le Maire propose de recourir à un emprunt d'un montant total de 120 000 €.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces annexées établis par CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE, et après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de prêt, établi par Crédit Agricole Loire Haute Loire, aux conditions suivantes :

Prêt à taux fixe

Montant emprunté : 120 000 €

Durée : 15 ans

Echéances trimestrielles constantes : 2 215,94 €

Taux : 1.37%

Frais de dossier : 120 €

Coût total : 132 956,67 €

Il est précisé que la mise à disposition des fonds, en totalité ou partiellement, pourra être effectuée en plusieurs fois, avant 15 mois à partir de la date d'émission de l'offre de prêt.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces se rapportant à ces décisions.

1.5 BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison d'une erreur dans le montant de la participation alloué par la commune pour le budget annexe assainissement, il convient de faire la décision modificative suivante :

	CHAPITRE	ARTICLE	OPERATION	MONTANT
R. Fonctionnement	74	747		+ 11790.50 €
D. Fonctionnement	11	61523		+11790.50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de décision modificative ci-dessus,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le maire pour donner suite à cette décision.

1.6 MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2016/12.06 relative à la demande de subvention voirie 2017 pour réaménager la voie communale de la Changayère voie n°10. Il indique que Monsieur RICHARD Laurent nous a transmis sa meilleure proposition d'assistance technique comprenant l'établissement du diagnostic, l'aide à la consultation et la conduite d'opération pour un montant net de 1462.50 € qui sera partagé entre la commune de Virigneux et Maringes étant donné que cette route est mitoyenne sur toute sa longueur. La part incombant à la commune de Maringes est donc de 731.25 € (non soumis à TVA).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette proposition.

Le conseil Municipal, après avoir ouïe l'exposé de Monsieur le Maire,

APPROUVE la proposition d'assistance technique de Monsieur Laurent RICHARD pour un montant net de 731.25 €,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le maire pour donner suite à cette décision.

2. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION VOIRIE

ASSAINISSEMENT:

Monsieur Bernard CROZIER informe l'assemblée que la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais prendra les compétences assainissement et voirie au 1^{er} janvier 2018.

3. QUESTIONS DIVERSES

Réunion des associations pour projet culturel :

Le projet culturel retenu pour cette année est sur le thème : Le printemps des poètes. L'association « La Fabrik » propose de faire un travail sur ce sujet en collaboration éventuelle avec le CCAS et l'école. La prochaine réunion est le 13 septembre.

Bibliothèque de Maringes :

Mme Marie-Pierre SEON reprend en charge la bibliothèque avec le projet de la faire vivre par des petites animations ponctuelles ex : lecture de contes,... La bibliothèque recherche toujours des bénévoles désirant donner quelques heures de leur temps.

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 07 septembre 2017 à 20h30.